

PREAMBULE A NOTRE AVIS SUR LE SCOT de l'EST du VAL d'Oise

Le 23 Juillet 2014, le Collectif pour le Triangle de Gonesse rendait un rapport de 14 pages d'avis sur le SCOT du Territoire du SIEVO (l'Est du Val d'Oise), dont le caractère détaillé contrastait avec la laconique page et demie du Conseil Général du Val d'Oise ou de la ville de Sarcelles. Pourtant l'enjeu était d'importance.

Qu'est-ce qu'un SCOT ?

Il s'agit d'un document d'urbanisme qui fixe les grandes orientations d'un territoire à moyen terme, ici à l'horizon 2030.

Qu'est-ce que le SIEVO ?

C'est le Syndicat intercommunal de programmation pour le développement de l'Est du Val d'Oise, qui englobe deux intercommunalités :

- « Roissy-Porte de France » comprenant 19 communes du Nord de la plaine de France Val d'Oisienne, dont Roissy, Ecouen, Fosses, Goussainville, le Thillay, Marly-la-ville, St Witz, Survilliers, Vémars,..., soit 86 600 habitants.
- « Val de France » comprenant Arnouville, Bonneuil¹, Garges-lès-Gonesse, Gonesse, Sarcelles et Villiers-le-Bel, soit 166 500 habitants.

L'ensemble du territoire du SIEVO couvre 25 communes et 253 000 habitants ; 157 000 emplois et 119 000 actifs (y compris les demandeurs d'emplois), en 2011.

II. UN RAPPORT EMALIE D'ERREURS

De très nombreuses inexactitudes agrémentaient le document, à se demander si les communes ayant ratifié le SCOT ont lu le rapport !...

Voici un petit relevé non exhaustif.

I.1. Une omission de... 59 000 habitants

Apparemment, nous avons été les seuls à nous rendre compte que le rapport Diagnostic avait omis, page 6 de sa partie introductive, intitulée « Approche transversale » :

- la commune de Goussainville, rattachée à l'intercommunalité de Roissy-Porte de France, soit 19 communes et non 18, ce qui fait passer le chiffre de population cité de 54 516 habitants à 86 600.
- les communes de Gonesse et Bonneuil, rattachées à l'intercommunalité « Val de France », soit 6 communes au lieu de 4 et 166 500 habitants au lieu des 139 970 indiqués dans le document.

Au total, la population totale du SIEVO n'était pas de 194 000 habitants, mais de 253 000. Une petite erreur de 59 000 habitants, qui n'a pas semblé troubler ceux qui ont validé le rapport sans sourciller, y compris les communes oubliées !

I.2. Une confusion entre population active et emploi

La confusion entre la population active (les résidents qui exercent une activité –ou qui recherchent un emploi –) et l'emploi (le nombre de postes de travail localisés dans les entreprises du territoire) émaille la partie du Diagnostic /Economie des pages 5 à 13.

¹ Bonneuil, dont une grande partie du territoire est couverte par l'emprise de l'aéroport du Bourget aurait été plus logiquement rattachée à l'intercommunalité du Bourget, malheureusement située en Seine-St-Denis.

Jusqu'à la page 13, qui ne traite QUE de la population active (faussement intitulée « Situation de l'Emploi »), nous cherchons vainement des valeurs absolues : nous n'avons que des pourcentages. Les tableaux des pages 7 et 11 nous donnent des taux comparés par communes, mais on ne dispose pas d'un total qui pourrait nous indiquer une moyenne de référence du SIEVO. Le seul chiffre cité est celui d'un accroissement intercensitaire : entre 1999 et 2009, on a enregistré 8100 actifs supplémentaires, ayant un emploi ou en cherchant un. Mais sur un total initial de combien ?

Cette absence de chiffres en valeur absolue ne nous permet pas de mesurer l'ampleur du déséquilibre entre Actifs et Emplois. Est-ce un hasard ? Curieusement, sur le graphique de la page 19, les « actifs occupés » du SIEVO ont totalement disparu.

I.3. L'oubli des demandeurs d'emploi qui surestime l'offre

Page 13, nous avons (enfin !) des chiffres en valeur absolue, mais le rapport compare les « emplois au lieu de travail » et les « actifs occupés ». Démarche peu pertinente, car **il faut bien entendu intégrer dans le total les actifs à la recherche d'un emploi**, puisque c'est pour eux que sont conduites des démarches d'implantations d'entreprises ! Ce qu'il s'agit de mesurer, c'est bien l'accroissement de la demande de travail, et notamment de la main-d'œuvre disponible, en attente d'activité... comparée à l'offre de postes dans les entreprises locales.

Ainsi, le rapport fait état d'un excédent d'emplois qui serait passé de +32 000 en 1999 à + 63 000 en 2009². En réalité, compte tenu d'une baisse de 6 000 emplois en 2 ans, **ce dernier excédent ne serait que de 38 000 emplois** d'après le dernier recensement INSEE de 2011, si on intègre les travailleurs en recherche d'emploi. Car on peut craindre une explosion de la demande, liée à la jeunesse de la population et à la montée du chômage...

I.4. Un bêtisier sur le chômage

La lecture de la page 20 est affligeante. On y lit qu'entre 1999 et 2009, le chômage en France a baissé, ainsi que dans le Val d'Oise ! Et qu'également, le taux de chômage a diminué sur le territoire du SIEVO.

Compte tenu de la crise majeure que nous traversons depuis 2008, **citer des chiffres de 2009 ne représente aucune signification**, surtout que le recensement INSEE fournit des données de 2011 et que pôle Emploi permet des statistiques par zone d'emploi jusqu'en Décembre 2013. Il n'y a donc aucune excuse à produire des données totalement démodées. Encore moins à en tirer un enseignement quelconque !

I.5. Une analyse des emplois, déconnectée des besoins des actifs résidents

Le chapitre « Caractéristiques des emplois du territoire » pages 24 à 29 est de faible intérêt : en effet, on examine les statuts d'emplois et catégories socio-professionnelles, au regard de la structure observée dans le département, en Ile de France et en France. Plutôt que de positionner le SIEVO par rapport à d'autres territoires, il aurait été plus opérationnel d'effectuer **des comparaisons au niveau interne, avec les caractéristiques de la population active résidente**. Les chiffres du recensement INSEE le permettent et peuvent déboucher sur des préconisations, plutôt que sur des constats.

I.6. Une déqualification de la population sous-estimée et en aggravation

Le chapitre trop court consacré à ce thème pages 34 à 36 se veut une analyse du « capital humain » du territoire. Il ne doit donc pas s'arrêter au système scolaire et à sa sortie. Il aurait été plus judicieux de se focaliser sur les contenus de formation dispensés, comparés aux filières d'activités localisées sur le SIEVO. Ce qui est cité comme « métiers » recherchés confond allègrement des compétences (accueil, langues) et des branches professionnelles (hôtellerie, logistique)... De plus, ceci concerne UNIQUEMENT les besoins du pôle de Roissy qui n'emploie en moyenne QUE 6 à 7% de la main-d'œuvre résidente.

² On comprend bien le biais statistique introduit par une augmentation du taux de chômage qui concourt à la croissance de l'excédent !

Il est **plus intéressant d'examiner les niveaux de qualification** de l'ensemble de la population non scolarisée de 15 ans et plus, ce qui est cité dans les deux derniers paragraphes de la page 35, mais avec des pourcentages, sans valeurs absolues. Ce sont pourtant ces dernières qui sont intéressantes. Le recensement INSEE de 2011 fait état de 50 500 résidents n'ayant aucune formation, et à l'inverse de 12 400 personnes possédant un diplôme d'enseignement supérieur long. A comparer avec le besoin de 53 000 salariés de niveau licence, master ou ingénieur évalués en deuxième phase dans l'étude ECODEV. De plus, on constate que sur la population de cadres résidents sur le territoire en 2011, seuls 583 (soit 0,5% des actifs) sont disponibles, à la recherche d'un emploi. Un chiffre à rapprocher des 53 000 emplois de cadres dont il est envisagé la création d'ici 2030 : un millième des besoins ! Même si les élus du territoire prétendent mettre en place d'ici 15 ans un effort « sans précédent » de formation, il est impossible de combler un tel écart. D'autant plus que la population s'est déqualifiée depuis 1999.

Faute d'une analyse approfondie, le rapport se borne à des phrases creuses du genre « *l'éducation constitue un atout majeur du point de vue des entreprises et des territoires* » et « *il se pose un problème d'adéquation offre-demande qui renvoie un signal maussade en matière d'attractivité...* » Des constats qui ne débouchent sur aucune préconisation.

Bien plus grave que la question de l'attractivité du territoire... se pose la question de la VOLATILITE de la population. Le problème principal n'est pas d'attirer de nouvelles populations et de nouvelles entreprises... mais de conserver les ressources humaines sur lesquelles on aurait investi en termes de formation/qualification. Ce n'est pas tellement de « faire venir » dont il s'agit, mais de « faire rester ». Et dans ce domaine, l'inattention portée à la dégradation du cadre de vie risque de se payer fort cher.

II UN SITE DU SIEVO NON REACTUALISE

Les insuffisances du rapport du SCOT sont d'autant plus dommageables que le site du SIEVO n'était pas à jour au moment de la consultation publique et comporte encore de nombreuses lacunes.

Nous constatons avec soulagement que depuis la remise de notre avis le 23 Juillet 2014, **les erreurs que nous avons relevées page 1 de notre rapport ont été corrigées... partiellement**. Notre alerte n'a donc pas été inutile.

II.1. Sur la page d'accueil, nous observons avec satisfaction que :

- la Communauté d'agglomération Val de France a intégré Gonesse ;
- la Communauté d'agglomération Roissy-Porte de France n'est plus indiquée « Communauté de communes » avec 15 communes, mais en comporte désormais 19. Et a intégré notamment la commune de Goussainville.

II.2. Toutefois, sur les informations statistiques, notre frustration reste entière.

- à la rubrique « Démographie », nous trouvons des chiffres vieux de 15 ans (recensement de 1999), soit **un oubli de 10 000 habitants**.
- à la page « Population active », on cherche en vain des données sur le taux d'activité général, la répartition par sexe et âge, les catégories socio-professionnelles, les domaines d'activité, les niveaux de qualification, les déplacements domicile-travail... Nous ne trouvons que **des données sur le revenu des ménages... qui datent de 14 ans**, alors qu'il existe des statistiques 2011 sur le site de l'INSEE et des données comparatives de 2008 sur l'Observatoire des inégalités.

Le Collectif pour le Triangle de Gonesse **vient de publier une analyse sur les revenus des ménages de l'Est du Val d'Oise**, qui montre que le territoire n'est pas uniformément « pauvre » comme les élus se complaisent à le dire. Mais **surtout très inégalitaire, avec de grands écarts de richesses**, entre communes et à l'intérieur d'une même commune entre « déciles » : les 10% des ménages les plus riches comparés aux 10% les plus pauvres... qui atteignent couramment 6 ou 7.

L'enjeu essentiel du territoire de l'Est du Val d'Oise n'est donc pas d'accroître ses richesses... mais de les partager plus équitablement.

Or, les projets d'emplois du Grand Roissy basés sur le développement du pôle aéroportuaire doivent se traduire par une concentration accrue des richesses sur les communes déjà les mieux pourvues. Qui d'ailleurs sont aux commandes !

**A suivre les 14 pages de notre avis
déposé auprès du commissaire enquêteur en mairie d'Ecouen
le 23 juillet 2014**



COLLECTIF POUR LE TRIANGLE DE GONESSE

Association enregistrée à la sous-préfecture de Sarcelles sous le n° W952007868

Ecouen, le 23 juillet 2014

Avis sur le schéma de cohérence territoriale (SCOT) du SIEVO

(document de quatorze pages)

EN PREALABLE :

Il serait souhaitable de **réactualiser et d'harmoniser les données statistiques globales de base** du territoire du SIEVO.

Constatons l'absence de mise à jour du site du SIEVO :

- page d'accueil : la CA Val de France n'a pas intégré Gonesse ;
- la CA Roissy-Porte de France est toujours indiquée « Communauté de communes » avec 15 communes au lieu de 19. Goussainville n'est pas mentionnée.
- Page « démographie » : les chiffres datent de 1999.
- Page « population active » : elle ne comprend que des informations sur le revenu des ménages.

Dans le document du SCOT du SIEVO

Dans la présentation du territoire (approche transversale, dite « Liminaire »), page 5 :

- Goussainville n'est pas intégrée dans la CA Porte de France, ce qui doit modifier la population indiquée.
- Gonesse n'est pas intégrée dans la CA Val de France, ce qui doit également modifier le chiffre de population ;
- Bonneuil n'est pas citée.

L'analyse de la population active (Diagnostic/Economie), démarre page 5 et est faussement intitulée « situation de l'emploi », Des pages 5 à 13, nous n'avons que des pourcentages et des taux. Il faut attendre la page 13, consacrée à l'Emploi pour trouver le nombre total d'actifs, comparé au nombre d'emplois. Comme si la main-d'œuvre locale ne constituait pas une ressource du territoire en elle-même et ne valait qu'au regard de l'emploi localisé sur le SIEVO ! Erreur révélatrice qui semblerait le démontrer : page 19, l'histogramme des actifs occupés est réduit à zéro sur le graphique du territoire du SIEVO !

Dans les tableaux des pages 7 et 11, 26 et 28 nous avons des données par commune, mais nous n'avons pas le total, qui aurait permis d'évaluer la situation de chaque commune par rapport à la moyenne du territoire ou au chiffre global. Nous nous réjouissons par contre d'avoir ce total dans le tableau de la page 33.

Le graphique de la page 33 est très difficilement lisible, les couleurs sont trop peu différenciées (pourquoi n'avoir utilisé que deux gammes de rouge-rose et de bleu, et non aussi d'autres teintes ?). Les lettres auraient dû être indiquées sur le graphique lui-même, à une échelle plus grande. C'est dommage, car il est intéressant, mais d'interprétation ardue.

Siège social : 51 bis rue du Maréchal Leclerc à 95440 ECOUEN

Courriel : contact@cptg.fr Site web : <http://cptg.fr>

I. SYNTHÈSE GLOBALE

Dans l'introduction dite « Liminaire » du rapport (partie « Analyse transversale »), nous relevons (p.3) que la plaine de France fait partie historiquement du domaine royal capétien : « *étant un territoire fertile, ce sont ses capacités agricoles qui sont mises en avant pour servir de grenier à blé de la capitale.* »

Comment se fait-il alors que cette fonction historique « nourricière » reconnue disparaisse ensuite de l'ensemble des documents et qu'on accepte aussi facilement que ce grenier à blé soit transformé aux cours des 40 dernières années en « *porte vers le monde* » (p. 5), comme si l'implantation de Roissy en 1973 avait effacé toute autre identité territoriale antérieure, même millénaire ?

En quelques pages, on a dressé le **PARADOXE développé dans tout le document** : il est souligné une servitude par rapport à Paris et indiqué que les politiques mises en place en termes de transports, de logements -et il faut rajouter d'emplois- ne sont pas en adéquation avec les besoins des populations. C'est pourquoi l'objectif semble s'imposer de lui-même (p. 3) : « **la recherche de la qualité de vie primant dorénavant sur le quantitatif** ». Point de vue que nous approuvons totalement !

Pourtant, en continuant la lecture des différents chapitres de cette liasse de documents, ce constat préalable n'est plus jamais rappelé, et il est décrit la poursuite de l'unique stratégie du « toujours plus », bâtissant une organisation territoriale et des projets entièrement centrés sur Roissy, **qui produit des « quantités d'emplois » inutiles à la population et met à mal la qualité de la vie !** ...En contradiction totale avec l'objectif énoncé plus haut. Comme si la politique mise en œuvre qui n'avait jamais réussi jusqu'ici à bénéficier aux habitants du territoire du SIEVO en termes de retombées économiques, sociales et financières de l'aéroport (et c'est démontré tout au long de l'analyse) allait miraculeusement cette fois atteindre son but ! On sait pourtant que l'implantation d'un pôle métropolitain majeur de la taille de Roissy - 2ème aéroport européen et 10ème mondial - ne peut en aucun cas structurer l'espace local. Son rôle international au sein de Paris-Métropole lui confère un positionnement à des échelles nationale, européenne et mondiale. A l'échelle locale, Roissy est forcément « posé sur le territoire » et fonctionne indépendamment de celui-ci.

Curieusement, il est fait le constat tout au long des pages que le territoire est soumis à des forces centrifuges, qu'il constitue un espace « servant » de la capitale... d'où un manque de cohésion interne, un caractère disparate et émietté du SIEVO. On attendrait - au vu de cette situation d'hyper-dépendance extérieure - qu'il soit recherché les moyens de conquérir une plus grande autonomie par rapport à Paris et Roissy, en s'efforçant de constituer au niveau interne des forces centripètes qui s'opposent à cette fugacité, recréant une cohésion territoriale interne, reposant sur une armature urbaine renforcée. En tête d'un dispositif d'autonomisation du territoire, le pôle principal de Sarcelles avec le développement de fonctions urbaines à l'échelle de sa taille, appuyé sur les villes-relais de Gonesse, Garges-lès-Gonesse, Villiers-le-Bel et Goussainville. Au lieu de cela, nous assistons à un patchwork de projets communaux dispersés sur le SIEVO, sans hiérarchie ni cohérence entre eux et souvent concurrents et qui contribuent à faire éclater les centres-villes des pôles urbains¹.

Au total, l'addition des projets présentés forme un « vrac de pièces de puzzle » qui ne constitue en rien une image globale. Alors qu'il faudrait construire une cohésion territoriale globale, **organisée autour de bassins de vie locaux « agro-urbains », avec des villes multi-fonctions, animant un arrière-pays rural qu'elles préservent et qui les nourrissent. Avec un maillage de transports de desserte qui irrigue ces bassins locaux.**

On pourrait aussi imaginer - puisqu'il est déploré une structuration Nord-Sud le long de radiales convergeant vers Paris - que dans le cadre de la recherche de liaisons Est-Ouest, le SIEVO **s'affranchisse de la frontière bien artificielle qui sépare le Val d'Oise de la Seine-Saint-Denis et noue des coopérations inter-départementales** à l'échelle de la plaine de France. Les relations entre les deux départements sont confirmées dans le Diagnostic Transports/Mobilités qui observe (p. 7) dans l'analyse des flux domicile-travail que le 93 est le « *point de destination de 15% des actifs occupés du territoire* », juste après la capitale (21%). Mais cette coupure en deux de la plaine de France n'est jamais remise en cause, alors que la proximité de deux grandes villes de la Seine-Saint-Denis

¹ Oui à l'hôpital de Gonesse, au centre d'apprentissage de Villiers-le-bel, non à My Place en périphérie urbaine et non à un stade de 20.000 places (le Dôme), vide 330 jours par an. Et Non et non à EuropaCity !

(Aulnay-sous-Bois et Saint-Denis) pourrait contribuer à recoudre et restructurer le territoire du SIEVO. Car il ne dispose que d'une seule commune ayant un niveau d'équipement à rayonnement départemental : Sarcelles, avec un taux de 261 équipements pour 10 000 habitants (Diagnostic population / habitat/services p. 40). Pourtant, les grandes villes du 93 sont davantage considérées comme source de concurrence (cf l'analyse des flux domicile-travail dans le chapitre Diagnostic/ Economie p. 14) que comme des atouts. Voir par exemple le chapitre sur « *l'accessibilité aux pôles majeurs de l'agglomération* » (Diagnostic transports et mobilités, p. 9), l'oubli significatif du pôle de St Denis pourtant très proche et où travaille un nombre notable de val d'oisien, notamment de Val de France, représentant avec St Ouen et Aubervilliers une concentration de 126 000 emplois, largement supérieure à celle de l'agglomération de Cergy-Pontoise pourtant citée (91 000 emplois).

Si nous reprenons **le triptyque que se fixent les élus** du SIEVO (cf Approche transversale, p. 3) :

- 1/ mettre en place de nouvelles solidarités ;
- 2/ ne pas dépendre trop de facteurs extérieurs ;
- 3/ agir concrètement pour le développement durable et la qualité de vie des habitants...

... Force est de constater que le projet présenté dans l'ensemble des documents est en contradiction totale avec les finalités énoncées ci-dessus.

C'est pourquoi nous émettons un avis défavorable au projet de SCOT du SIEVO.

Nous détaillons ci-après notre argumentaire, sur les points qui nous paraissent essentiels.

II. DIAGNOSTIC / partie ECONOMIE

Nous exprimons de fortes réserves quant à l'analyse développée dans la partie Economie. Celle-ci est divisée en deux grands chapitres :

- l'un consacré à la population active, intitulé « des hommes au coeur de l'attractivité » ;
- l'autre aux activités et entreprises, intitulé : des activités au coeur de l'attractivité ».

Ainsi, ces deux chapitres effectuent leur diagnostic au vu du **seul prisme de l'ATTRACTIVITE** (cf les titres), **qu'il s'agirait de développer pour améliorer la COMPETIVITE du SIEVO.**

Nous retrouvons ici **la logique de concurrence entre les territoires** d'Île-de-France exprimée dans l'ancien **projet du Grand-Paris de N. SARKOZY, concentrant le développement sur quelques pôles d'excellence** de niveau métropolitain. Or cet ancien projet a été fortement remanié avec le projet de transport Grand-Paris-Express porté par le président du Conseil Régional J.P. HUCHON, le « Nouveau Grand Paris » présenté par le Premier Ministre J.B. AYRAULT et le SDRIF 2013 désormais validé qui prône le développement harmonieux et complémentaire de l'ensemble des territoires franciliens. Ce qu'affirme porter également le projet de SCOT du SIEVO, du moins dans sa partie liminaire.

Pourquoi alors construire la totalité du Diagnostic économique autour de cette valeur d'attractivité, qui vise à « toujours plus » de concentration d'emplois et de richesses sur le cœur de pôle de Roissy, en négligeant le reste du territoire alentours, dont on souligne tout au long des pages le caractère dépendant de son économie, la pauvreté de ses populations et donc l'importance de ses besoins à satisfaire, auxquels ne peuvent répondre des choix économiques univoques ?

II.1. chapitre DES HOMMES AU COEUR DE L'ATTRACTIVITE ?

Mêmes remarques que précédemment :

- Accord sur le constat (p.5) : « *l'existence d'un effet ciseau entre l'activité et l'emploi* ».

- Désaccord sur les explications : un taux d'activité bas (p.6) qui diminuerait « *la capacité du territoire à pouvoir générer certains services aux particuliers, obérant la capacité de richesses et de circulation monétaire...* » Pour nous, ce taux est lié à la jeunesse de la population, entraînant à son tour une moindre activité des femmes. Si le nombre de personnes au foyer est plus élevé, il diminue le besoin d'aides à domicile, mais augmente celui de certains autres services (garde d'enfants, santé, loisirs...) et plus généralement d'emplois présents (commerces, notamment alimentaires) et concourt à une moindre proportion de chômeurs. Pour notre Collectif, la pauvreté des populations locales n'est pas liée à la structure par âge, mais à **l'importance des populations modestes** assignées à résidence dans des logements dévalorisés **en raison des nuisances de l'aéroport.**

Citons plus loin encore une confusion entre corrélation et causalité² : « *plus le poids de la commune (...) est élevé, plus le taux d'activité est bas* » (p.7). Pour notre Collectif, la taille de la commune est liée à l'importance des quartiers de grands ensembles (Garges-lès-Gonesse, Villiers-le-Bel, Sarcelles...) qui accueillent des familles modestes, avec une sur-représentation d'enfants et de femmes au foyer.

Pour toutes ces raisons, on enregistre une croissance démographique élevée, entraînant une hausse de la population active occupée, mais « *avec une progression moins vive qu'ailleurs* » constate le rapport (p.9). Ce qui traduirait « *la moindre capacité du SIEVO à capter de nouveaux actifs occupés* ». Pour notre Collectif, l'explication n'est pas à rechercher dans le « *manque d'attractivité du territoire* » (qui serait développée par des grands projets dits « phares » ?), mais dans l'augmentation des nuisances de l'aéroport liée à la croissance du trafic aérien, faisant fuir les classes aisées qui ont les moyens d'habiter dans des sites à l'environnement protégé (cf les abords de la forêt de Chantilly dans l'Oise, ou la vallée de la Goëlle dans le Nord 77). Voir carte des cadres

Même erreur de diagnostic page 10 où il est constaté « un taux d'emploi timide » qui entraînerait le moindre développement d'une économie résidentielle basée sur le commerce de proximité. Notre collectif ne partage pas cette analyse : **l'hyper-spécialisation des activités - en fort décalage avec les qualifications et compétences de la main-d'oeuvre locale** - génère un taux de chômage plus élevé que la moyenne et des flux migratoires beaucoup plus importants pour aller chercher ailleurs des emplois en meilleure adéquation. D'où une absence du domicile beaucoup plus longue, entraînant un taux d'économie résidentielle plus faible. Ceci est encore aggravé par la disparition du petit commerce de proximité dans les lieux d'habitat, avec une politique à courte vue de multiplication de grandes surfaces à l'extérieur des villes, qui concourt à la désertification des centres urbains et à la baisse de la qualité de ses services.

Nous sommes d'accord par contre sur le diagnostic de la page 13 : « *l'emploi sur le territoire profite aux autres* ». En effet, à l'examen des seuls chiffres, les responsables du SIEVO pourraient se réjouir : 160 300 emplois pour 100 600 actifs occupés, soit un excédent de 1,6 emploi pour un actif occupé. Et les emplois au lieu de travail ont augmenté de 31 % en 10 ans, pendant que les actifs occupés ne croissent que de 8,7 %. Malheureusement (nous le répétons depuis 2011)... **cet excédent ne profite pas aux habitants du territoire** : ils ne sont que 27 % à occuper les emplois localisés sur le SIEVO, tandis que 118 300 personnes y travaillent sans y habiter. Sans surprise, la Seine-Saint-Denis vient en tête, avec près de 28 000 travailleurs venant chaque jour œuvrer sur le territoire.

A l'inverse, les actifs du SIEVO travaillent majoritairement en dehors de celui-ci. Sur 100 000 habitants ayant un emploi, 44 % possèdent une activité dans le périmètre, dont 22 % dans leur commune de résidence ; contre 56 % à l'extérieur. Sur ces 56 000 actifs migrants, 22 000 travaillent à Paris, 14 000 en Seine-Saint-Denis qui représente le deuxième territoire de destination. Ainsi, un actif occupé sur cinq travaille à Paris, 1 sur 10 à Roissy et 1 sur 7 en Seine-Saint-Denis. D'où un très grand déséquilibre de flux d'actifs croisés, souligné page 15. D'accord avec tous ces constats, nous sommes très déçus par le paragraphe de synthèse « *Que retenir ?* » de la page 16, qui récapitule les données caractéristiques, sans proposer aucune alternative.

Page 18, notre désaccord s'aggrave. Il est précisé : « *le SIEVO a un véritable besoin de travailleurs qui n'y sont pas résidents* » (Sans se demander pourquoi et comment faire ?). Et plus loin : « *les actifs occupés qui habitent au sein du SIEVO possèdent un vivier conséquent à proximité de leur lieu de vie* ». Phrase absurde. Pour le Collectif, les emplois ne sont pas « vivants » par nature, ils ne prennent vie que s'ils sont occupés. En conséquence, seuls les

² Pour comprendre la différence, rien ne vaut la phrase de Coluche : « *si vous êtes malade, n'allez surtout pas à l'hôpital, car vous avez dix fois plus de chances de mourir à l'hôpital que dans votre lit...* »

actifs sont en capacité de constituer un « vivier ». Le rapport semblerait dire que les emplois localisés pour l'essentiel à Roissy frétilent sur l'aéroport... et ne demandent qu'à être pêchés par les habitants, qui ont bien de la chance de disposer d'une telle ressource à proximité... (Mais s'est-on préoccupé de savoir s'ils avaient une canne à pêche, et surtout s'ils savaient pêcher ?) Nous estimons que les habitants du SIEVO sont condamnés au supplice de Tantale : **malgré la présence d'emplois en grand nombre à proximité, ceux-ci leur échappent** car inaccessibles, non pas pour des questions de distance (qu'on prétend régler par un supplément d'offre de transports), mais **pour des questions de décalage irréductible entre Offre et Demande**. Cette dichotomie n'est jamais examinée dans le rapport, comme si n'importe quel emploi convenait à n'importe quel travailleur, pourvu qu'il soit disponible. Comme c'est simpliste !

La question des écarts entre niveaux de qualification offerts et demandés est à peine effleurée page 11 : « *la montée en gamme des qualifications par la formation initiale et continue est une nécessité de désenclavement social des habitants du Sud* », même si limiter le problème de la formation à la partie sud du SIEVO apparaît bien restrictif (la question ne se pose-t-elle pas tout autant à Gonesse ou Goussainville ?) Mais surtout, on nie l'évidence : 30% de la population du SIEVO ne possède aucune formation, c'est-à-dire situés tout en bas de la pyramide des qualifications, ils pourront grimper une ou deux marches mais parviendront très rarement au sommet, qui représente 75% des nouveaux emplois d'ici 2030.

Nous passons rapidement sur l'analyse du chômage pages 20 et suivantes qui n'est plus du tout pertinente, en raison de statistiques arrêtées en 2009, avant une crise ayant totalement modifié le contexte national et régional. Et qui a aussi fortement affecté le territoire avec la baisse du trafic aérien et pour les actifs travaillant en Seine-Saint-Denis, la suppression de nombreux emplois industriels, dont 13.000 postes liés à la fermeture de PSA. Là encore, nous sommes en désaccord avec les enseignements tirés de l'analyse : car le taux de chômage jugé élevé sur le périmètre du SIEVO obérerait « *la croissance potentielle du territoire, ce qui constitue un point négatif en matière d'attractivité* ». Pour notre Collectif, ce n'est pas le nombre de chômeurs qui diminue l'attractivité du territoire (une main-d'œuvre abondante et disponible peut au contraire intéresser des employeurs), mais **les nuisances de l'aéroport subies dans ce territoire qui diminue son attractivité auprès des populations qualifiées** qui ont les moyens d'habiter un cadre environnemental plus agréable. Page 39, il est d'ailleurs reconnu que « *les retraités les plus aisés quittent le SIEVO* », ce qui « *tend à amoindrir le potentiel de services de proximité* ». Mais à aucun moment les nuisances de bruit des deux aéroports ne sont mises en corrélation avec la très grande disparité des niveaux de vie constatés entre les communes. Les communes riches (St Witz) à l'abri des nuisances sonores, les communes pauvres cumulant populations à faibles revenus et environnement dégradé (cf Garges sous les pistes du Bourget, Goussainville sous les vols de Roissy). L'autorisation récente obtenue d'alléger la réglementation des constructions dans les zones de bruit C et la persistance de nombreux vols de nuit ne peuvent qu'aggraver ce phénomène et attirer des populations encore plus démunies et encore moins en capacité de répondre aux exigences des employeurs de Roissy.

Dans les pages qui suivent, est analysé la fragilité d'un système d'emplois de type Roissy fonctionnant en « cluster », avec une hyper-spécialisation sur quelques filières. Il est noté successivement (p.25) le faible « *poids de la sphère publique* », rendant le SIEVO « *particulièrement vulnérable aux chocs cycliques, d'autant plus que sa typologie sectorielle est ouverte à la concurrence* ». Page 27 il est constaté que « *les artisans, commerçants et chefs d'entreprise sont sous-représentés* ». On déplore que « *les cadres et professions intellectuelles supérieures sont aussi moins présents, or, ils possèdent un pouvoir de consommation non négligeable* ». Et le rapport de conclure que « *le système économique du territoire du SIEVO se positionne et attire des emplois soumis à la concurrence, donc fortement délocalisables* ».

En matière de formation-qualification, le Collectif pour le Triangle de Gonesse a alerté depuis longtemps les autorités sur le faible niveau de qualification de la population locale et l'aggravation. Phénomène confirmé page 35 : en 2009, 26% des personnes de 15 ans et plus habitant le SIEVO sont sorties du système scolaire sans diplôme, contre 17% pour le Val d'Oise et 15% en moyenne régionale. Et à l'inverse, 14 % disposent d'un diplôme d'enseignement court ou long, contre 31% en Région Île-de-France. Et le rapport de poursuivre page 36 : « **ce sont 10 317 personnes supplémentaires de 15 ans ou plus qui n'ont pas de qualification sur l'intervalle 1999-2009** ». Il est indiqué ensuite des filières traditionnellement pourvoyeuses d'emplois peu qualifiés : hôtellerie, transport-entreposage. Malheureusement, c'est oublier les conclusions du rapport ECODEV, qui faisaient état de projets

d'hôtels de trois ou quatre étoiles requérant un très bon niveau d'anglais, et un BEP ou un Bac pro. De même, les métiers de transport-logistique se sont beaucoup qualifiés sur le bassin de Roissy, réclamant des connaissances informatiques, de comptabilité et des compétences en langues.

Le rapport conclut : « *il se pose donc un problème d'adéquation d'offre et de demande sur le marché du travail local qui renvoie un signal maussade en matière d'attractivité* ».

En matière de revenus, le niveau moyen est faible (p. 37), « *une spécialisation des résidents sur des postes moins rémunérateurs, potentiellement moins demandeurs de capital humain* », malgré de fortes disparités (St Witz). D'où le constat page 40 : « *cette concentration de population assez « pauvre » ne permet pas au territoire de sortir de ses ornières économiques et sociales* ». Une seule phrase sur le lien avec le niveau de formation page 41, vue uniquement à travers le prisme des revenus : « *la formation est l'élément générateur d'une hausse des niveaux de revenus* ».

Nous terminons notre analyse par la synthèse de la page 29 qui laisse un goût d'inachevé. Le rapport relève seulement « *le point positif* » que constitue « *la dynamique de son pôle d'activité majeur : la plate-forme aéroportuaire Paris Charles De Gaulle* ». Et de constater : « *l'identité propre au SIEVO qui réside dans une attraction de masse des acteurs économiques autour de cette infrastructure* ». Il n'est pas tiré d'enseignements de ce constat général, à savoir les conséquences de l'éventail extrêmement réduit de métiers et de filières professionnelles localisés sur le pôle de Roissy. Et les effets pervers de cette grande quantité d'emplois inaccessibles (augmentation des flux) hyperspécialisation des emplois du territoire. Toutes les conséquences du poids de Roissy dans l'emploi du SIEVO sont acceptées comme des fatalités, voire même un atout.

Un exemple qui illustre l'autisme des dirigeants politiques qui n'écourent pas les signes envoyés par la situation, à propos de la faible attractivité du territoire auprès des professions intellectuelles supérieures signalée page 29: « *L'absence relative de ce type d'emploi est un indicateur de la spécialisation des emplois dans le SIEVO, ils se portent plutôt sur des postes d'employés ou de professions intermédiaires. Or dans les secteurs soumis à concurrence, ce sont les emplois d'encadrement et intellectuels qui permettent de se différencier qualitativement et de créer la valeur* ». Mais de ces observations que nous partageons, il n'est tiré aucune conclusion sur **la nécessité d'une meilleure mixité de la population grâce à une amélioration de la qualité environnementale** : couvre-feu sur la plate-forme de Roissy comme sur la plupart des autres aéroports européens, revitalisation des centres-villes par un arrêt des constructions de zones d'activité en périphérie urbaine et du mitage des terres agricoles, création d'une offre de logements de meilleure qualité. En effet, à quoi sert de mettre en œuvre une politique de formation/qualification de la population si dès que celle-ci grimpe dans l'échelle sociale, elle s'empresse de quitter un territoire aussi peu accueillant, à l'environnement aussi dégradé ?

Un diagnostic aussi accablant justifierait de ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier, et d'abandonner une stratégie économique unique de réponse à la demande des entreprises aéroportuaires. Notre Collectif plaide au contraire pour l'urgence **d'engager une réflexion sur la constitution d'une offre territoriale alternative, distancée du « tout Roissy »**.

II.2. chapitre DES ACTIVITES AU COEUR DE L'ATTRACTIVITE ?

Pourtant, le début du propos nous allait bien, avec ses réserves sur une « *spécialisation sectorielle subie* » (p. 42) et le constat que « *l'installation Paris Charles De Gaulle, le maillage ferroviaire et autoroutier n'ont de sens que dans leurs fonctions d'alimenter la capitale et de faciliter les flux internationaux en sa direction* ». Ce qui inciterait les acteurs locaux à prendre leurs distances avec l'omniprésence du cœur de pôle de Roissy dont l'attraction couvre toute l'Île-de-France et la moitié de la Picardie : « *la problématique soulevée par ces apports exogènes au territoire suscite des interrogations dans leur capacité à servir ledit territoire d'accueil. Dès lors, la périlleuse course à l'attractivité et la montée en gamme dans l'échelle de création de valeur sont-elles compatibles avec la structure actuelle du tissu économique du SIEVO ?* »

Nous serions assez d'accord avec une telle interrogation. Malheureusement après avoir fait le constat des dangers d'une mono-spécialisation liée à l'activité aéroportuaire (page 43), il n'est plus fait état de cette question ensuite. De plus **à aucun moment, il n'est examiné les ressources de la population active locale (ses domaines d'activité,**

ses savoir-faire et qualifications. Comme si la main-d'oeuvre était un problème et non une ressource, et comme si les activités et filières professionnelles de la demande de travail et de l'offre d'emploi devaient coïncider miraculeusement à l'échelle du territoire.

Sans surprise, nous avons la confirmation d'une mono-spécialisation de l'activité économique avec un seul secteur à forte croissance : le transport et l'entreposage avec un taux annuel de +15,1 % soit un surplus de l'ordre de 34 000 emplois. Tous les autres secteurs sont en faible croissance : déchets pollution ; construction ; commerce et réparation automobile ; activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien ; administration publique (enseignement santé action sociale) et autres activités de services. Nous observons même des secteurs en déclin essentiellement industriels : fabrication de denrées alimentaires ; équipement électrique, électronique et informatique ; fabrication de matériel de transport ; autres fabrications ; mais aussi des activités de services : hébergement et restauration ; formation communication ; banques-assurances.

Plus loin, dans la rubrique « Dynamique entrepreneuriale » (page 46), nous observons un total de créations d'entreprises de 17 %, dont 557 nouvelles unités à Sarcelles. Là encore, nous n'avons qu'un versant de la réalité : en face de ces créations d'entreprises, combien y a-t-il de fermetures ? Nous aurions aimé avoir le solde.

Le rapport fait la synthèse page 43 des pages précédentes : « *une conclusion s'impose : le tissu industriel du SIEVO se délite* ». Et d'ajouter : « *en l'espace de 10 ans, le rétrécissement de la part relative de l'industrie mais aussi des services hors transport. Ainsi la représentation des transports est telle, que ces activités deviennent un véritable secteur à part entière.* » En 1999, **l'industrie dans l'emploi total salarié était de 14,8 % ; cette proportion est descendue à 7,7 % en 2009** (page 43.) Ainsi l'éventail des activités du SIEVO se resserre, au bénéfice d'une hyperspécialisation. Cette situation est perçue comme une fatalité (p. 47). Sa destinée est d'être « *un territoire de flux, comme le SIEVO n'a pas d'autre choix pour se positionner dans la chaîne de valeur que de tenter de capter une part des flux.* »

Alors qu'il faudrait à tout prix contenir la croissance de Roissy, dont l'utilité locale ne cesse de diminuer et l'aire de recrutement de s'étendre, sans intensifier les liens avec son bassin, le SIEVO opte pour la poursuite d'une stratégie exclusive centrée sur l'aéroport, consistant à vouloir capter mieux cette soi-disant « manne d'emplois », sans faire le lien entre la destruction de tout le reste du tissu économique entraîné par cette hyper-spécialisation.

A quoi bon développer encore le pôle de Roissy qui dispose déjà en son coeur³ de 150 000 emplois pour 65 000 actifs totaux (y compris les chômeurs) pour déséquilibrer un peu plus le territoire ? Pourtant, on persiste et signe : 88% des projets de développement du Grand Roissy sont concentrés sur le coeur de pôle, alors que les 15 communes du bassin affichent un déficit de 90 000 emplois. Pourquoi implanter des entreprises non liées à l'activité aéroportuaire sur ce coeur de pôle déjà hypertrophié et ne pas les répartir sur d'autres communes ?

Il est bien évident qu'il faut relocaliser l'emploi dans les sites fortement déficitaires, en priorité Sarcelles-Garges-Villiers-le-Bel qui cumulent un déficit de 27 000 postes, mais avec des activités à forte intensité d'emplois en centre-ville et non du Transport-Logistique dans une multiplicité de zones d'activités qui restent vides ou qui assurent du « déménagement d'emplois » en déshabillant d'autres communes (cf à Villiers le Bel : Tissonvilliers 3 aménagé alors que Tissonvilliers 2 n'est même pas rempli... Et nous lisons avec stupéfaction le nom de deux autres zones !).

a/ L'AGRICULTURE

Nous sommes heureux d'apprendre que « *ce secteur est à considérer comme stratégique* ». Un constat confirmé par la carte de la page 51, intitulée « *La qualité agronomique des sols sur le territoire du SIEVO* ». **La quasi-totalité du territoire non urbanisé est légendé comme de « qualité agronomique excellente »** (ce que nous avons toujours prétendu !), en dehors de quelques petits interstices où la qualité est seulement « bonne ». Il est précisé (p. 50) pour les grandes cultures des « *rendements supérieurs de près de 15 à 20% à la moyenne nationale* » et il est ajouté « *les productions peuvent nourrir en pain 8% de la population francilienne.* » Ce qui confirme la pertinence de notre slogan : « *du blé, pas du béton !* » Pourtant, on relève (p. 53) au titre de la consommation agricole : « *2 900 ha de projets recensés d'ici 2025, représentant 30% de l'espace agricole* ». Dans ces conditions, faut-il sacrifier aussi

³ Le Coeur de pôle de Roissy comprend 7 communes : Roissy, Tremblay, Mauregard, le Bourget, Gonesse, Villepinte, Mitry-Mory et Compans

allègrement ces terres agricoles exceptionnelles aux appétits d'un secteur de Transport-logistique omniprésent qui gagne 26 points entre 1999 et 2009 ? Cette filière fortement consommatrice d'espace, génère peu d'emplois à l'hectare (souvent moins de 10). De plus, étant déjà sur-représentée, elle a sans doute fait son plein de main-d'oeuvre habitant le territoire local et devrait recruter ailleurs. L'agriculture surtout céréalière crée peu d'emplois sur les terres elles-mêmes, mais génère des emplois induits dans l'industrie agro-alimentaire, le commerce et la restauration. Et une importante valeur ajoutée.

Plus loin, page 50, à la rubrique : « *des outils de préservation pour les terres arables* » est évoqué le « *maintien de l'agriculture péri-urbaine* », grâce aux Périmètres Régionaux d'Intervention Foncière (PRIF). Pourtant c'est **dans un PRIF qu'est prévu le projet de golf de Roissy qui dévore 90 ha** d'excellentes terres agricoles, alors qu'il existe déjà plusieurs autres golfs à proximité. Une privatisation de l'espace dans un beau site où se mêlent à la fois activité agricole et loisirs de proximité. Et qui réclame 20 millions d'investissements publics, qui seraient mieux utilisés à accompagner les actifs locaux vers l'emploi.

b/ L'INDUSTRIE

Page 61, le rapport observe qu'en dehors du secteur Construction, les autres filières industrielles connaissent des difficultés : entre 1999 et 2009, on aurait enregistré 107 disparitions d'établissements et 1437 emplois détruits. Et ces chiffres ne tiennent pas compte des activités de sous-traitance impactées par la fermeture de PSA à Aulnay-sous-Bois en 2013. Autant nous confirmons le constat, autant nous contestons la conclusion : « *C'est en améliorant sa capacité à attirer des établissements à haute valeur ajoutée et en améliorant le capital humain de ses habitants et actifs que le SIEVO constituera un réseau d'industries efficaces et intégratrices socialement* ». Implanter des établissements de pointe ne pourra qu'attirer davantage d'actifs qualifiés extérieurs. Quant au capital humain des habitants, seule une remise en cause totale de l'orientation scolaire et de l'appareil de formation pourrait permettre de stopper la déqualification croissante des habitants, soulignée en I.1.

c / LE SECTEUR TERTIAIRE

Page 62, la dernière phrase est totalement démodée : « *le nombre de commerces peut encore évoluer au sein du SIEVO, notamment près de l'aéroport Paris-Charles de Gaulle où un manque de zone de chalandise à destination des touristes, qu'ils soient d'affaires ou de loisirs, est lisible.* » L'ouverture d'Aéroville avec ses 200 boutiques et la reconfiguration des boutiques de l'aérogare suggèrent plutôt le constat inverse !

A propos de la logistique, il est indiqué page 64 : « *la logistique n'est pas sans soulever quelques interrogations. Le rapport entre taille des lots fonciers nécessaires et volume d'emploi créé alimente la polémique...* » Nous sommes d'accord. Mais nous contestons la phrase suivante : « *Une logistique performante est un véritable catalyseur de développement économique, notamment vers des métiers dits du tertiaire supérieur de l'import-export* ». Certes, mais quelles retombées sur le territoire ? Croit-on que ces cadres supérieurs viendront habiter dans les zones de bruit C dont on vient d'assouplir la réglementation en termes de construction ? Ou dans l'éco-quartier de Louvres desservi par un RER saturé ?

III. DIAGNOSTIC / partie TRANSPORTS ET MOBILITES

Dans la partie « Transport et mobilités » du Diagnostic, l'ensemble de l'analyse repose sur **une hypothèse que nous récusons totalement** : les déplacements seraient liés à l'orientation des transports Nord-Sud, « *puisque historiquement les radiales sont orientées vers Paris* » (p. 5). Et le rapport d'ajouter « *ceci pose alors une question sur l'accessibilité des habitants du SIEVO vers la principale zone d'emploi du territoire : Paris Charles De Gaulle* » (p. 6). L'ensemble de l'étude semble considérer que ce sont les axes de transport qui induisent les déplacements de population, alors que c'est bien évidemment les besoins de déplacements des populations qui génèrent une réponse transport (les rails, locomotives, routes seraient-ils antérieurs aux populations ?) Pour nous, s'il n'y a **pas d'offre de transport Est-Ouest plus conséquente, c'est que la demande est trop faible** ! (Et nous pensons que l'évaluation du trafic du BHNS à l'emplacement du barreau de Gonesse le prouvera)... Réjouissons-nous cependant que la carte « *accès direct à Roissy* » de la page 10, ait bien pris en compte la revendication émise par notre Collectif

contestant l'idée reçue : « *pour aller de Villiers le Bel à Roissy en transport en commun, il faut passer par Paris* » et que la commune ne figure pas en grisé comme d'autres « non desservies directement ».

Faire croire que c'est la construction de transport Nord-Sud qui a généré des flux à Paris et que ce sont des « causes historiques » qui expliquent la situation est absurde. On réduit la question à l'existence ou non d'offres de transports pour pouvoir accéder à des emplois, quelles que soient les filières représentées, le degré de qualification et les compétences du personnel demandés. Cette vision techniciste fait l'impasse **sur les causes socio-économiques de cette situation**, à savoir l'inadéquation entre les caractéristiques des ressources humaines du territoire et les emplois localisés sur le pôle de Roissy. Et sur la responsabilité des élus du SIEVO d'une grave erreur de stratégie (et dans laquelle ils persistent !). Ils continuent à s'évertuer à vouloir développer les conditions techniques d'accès aux emplois de la plate-forme, en occultant l'hyper-spécialisation des postes de travail et les compétences particulières exigées, que ne possèdent pas (et ne posséderont pas davantage) les populations locales.

On nie également l'existence de pôles d'emplois extérieurs correspondant mieux aux capacités de la main-d'œuvre du SIEVO : Saint Denis et Paris Nord. Il y a 12 000 métiers répertoriés, 225 filières professionnelles, et on voudrait faire croire que peu importe les caractéristiques de la demande des actifs résidants (elles ne sont pas analysées) et les exigences de l'offre des employeurs du pôle de Roissy (Où trouver les 53 000 salariés de niveau licence, master ou ingénieur évalués dans l'étude ECODEV ?). De même, étudier (p. 9) l'accessibilité à la zone de la Défense – 1er pôle d'affaires européen qui concentre les emplois supérieurs - est absurde. Ou encore analyser l'accessibilité à la zone de Cergy est parfaitement inutile : l'agglomération ne parvient pas à fournir assez de postes pour ses propres résidants et pour les populations de son gigantesque bassin d'emploi qui s'étend sur tout le Vexin, la vallée de l'Oise et le Sud de l'Oise.

Aujourd'hui, la moitié de l'emploi en Île-de-France est concentrée dans 35 communes sur 1 300, toutes situées en zone agglomérée dense, et donc un territoire comme le SIEVO fortement déficitaire en emplois et ayant une main d'œuvre peu qualifiée est en grande dépendance vis-à-vis des pôles extérieurs de type Saint-Denis et Paris-Nord. C'est pourquoi le constat page 5 que « *75% des actifs qui travaillent hors du SIEVO utilisent cet axe Nord-Sud* » ne constitue pas pour notre Collectif une découverte. A l'inverse, vouloir relier l'est du Val d'Oise à des quartiers d'affaires de l'Ouest parisien ne présente aucune justification. De même, on pourra peut-être améliorer légèrement le taux d'emploi des habitants du SIEVO travaillant à Roissy, mais dans de faibles proportions. On peut imaginer même une aggravation de la situation avec une concurrence accrue des actifs venant d'autres territoires, comme cela s'est observé dans le passé⁴. Ceci est indiqué dans le rapport (p. 49), sans le souligner suffisamment : « *ces infrastructures rapides programmées vont-elles vraiment se faire au bénéfice du territoire ou cela va-t-il juste permettre aux habitants du secteur dense de l'agglomération de travailler à Roissy ?* »

Et ce ne sont ni le barreau de Gonesse (qui ne dessert pas Goussainville, la commune qui a le plus d'actifs travaillant à Roissy) ni la gare du Triangle de Gonesse (dans une zone inconstructible !) qui répondront autrement qu'à la marge aux besoins des habitants-travailleurs du territoire. Bien plus, si ces liaisons étaient mises en place, le SIEVO risquerait de voir se renforcer l'importance des « flux de passage » qui sont déplorés page 48, avec l'explosion des besoins de transports correspondants. En accumulant les Grands Projets Inutiles (EuropaCity à Gonesse, le Dôme à Sarcelles), le SIEVO aggraverait inévitablement la venue de visiteurs extérieurs et son caractère de « *véritable territoire de flux* » regretté page 5. Entraînant ainsi une augmentation de la fuite de ses résidants (soit quotidienne pour aller travailler, soit définitive pour déménager vers des territoires qui disposent des « aménités » évoquées en Analyse transversale, p.5). C'est pourquoi **nous contestons l'évaluation des besoins de logements, largement surestimés**, compte tenu de la très grande volatilité des habitants du territoire.

Quelles solutions ?

1/ **Outre l'amélioration des transports existants** qui devrait constituer une priorité (RER D totalement saturé), nous plaidons pour envisager d'autres pistes :

⁴ Voir évolution des attractions du bassin d'emploi de Roissy, sur www.j-lorhiois.fr

2/ ne pas aggraver les besoins de transports au Nord du SIEVO, mal desservi et en tête de ligne du RER D, **en contenant l'urbanisation** (à cet égard, l'arrivée de 15 000 nouveaux habitants à Louvres est irresponsable et le qualificatif d'« éco-quartier » compte tenu de l'importance des flux de déplacements et des gaz à effet de serre engendrés est totalement mensonger ; de même la zone d'activités de Viarmes qui déshabille une zone existante – Marly la ville – est un jeu à somme nulle du point de vue de l'emploi et à somme négative du point de vue du coût financier et écologique). Un problème effleuré dans le rapport page 49 sans l'approfondir : « *ceci pose la question de la « capacité d'accueil » de nouvelles populations dans ces secteurs du nord (outre la dépendance à un mode de déplacement ou une destination) ».*

3/ **ne pas construire d'activités dans des zones sans habitants.** Typiquement Aéroville est une hérésie et risque de fragiliser O'Parinor, centre commercial « historique » implanté à Aulnay-sous-bois, ville de 80 000 habitants déjà frappée par la fermeture de PSA. De même, EuropaCity qui prétend attirer 40 millions de visiteurs, soit 2,7 fois EuroDisneyland, 1ère destination touristique européenne est –d'après un journaliste de Politis- une « gigantesque entourloupe ». L'interdépendance « modale » réclamée page 50 doit être effectuée au service des lieux d'habitat et des gares situées dans le tissu urbain et utiles à la population (et non à des promoteurs et spéculateurs immobiliers s'appropriant le bien commun du territoire que constituent les excellentes terres agricoles).

4/ **prendre en compte** non le nombre d'emplois sur un pôle, mais l'« **utilité locale** » de celui-ci pour le territoire. C'est pourquoi nous contestons totalement l'idée avancée page 50 que « *Roissy est la principale zone d'emplois du SIEVO* »... en nombre d'emplois, certes. Mais en utilité pour le territoire ? (4,7% des actifs totaux de Sarcelles, 6,7 % de ceux de Gonesse travaillent à Roissy...) D'où le point 5.

5/ **améliorer les liaisons avec St Denis**, le vrai pôle d'emplois majeur à proximité du territoire, dont l'importance pour le SIEVO est confirmée par le succès du tramway St Denis/Sarcelles, à peine inauguré déjà saturé... Voir aussi page 18, la ligne 11 du CIF Goussainville-St Denis avec 6 fois plus de fréquentation (190 500 voyageurs/an) que la ligne 32 Goussainville-Roissy-pôle (29850 voyageurs). A cet égard, observons que le seul exemple cité page 26 au titre des « liaisons transversales » est l'axe routier « avenue du Parisis » avec un transport en commun léger (bus), alors qu'il serait beaucoup plus pertinent d'accélérer les travaux de la transversale « tangentielle Nord », un transport ferré lourd Sartrouville / Argenteuil / Epinay rejoignant le 93, à condition de veiller à des liaisons de rabattement bus avec les centres-villes.

6/ Le SIEVO devrait s'attacher à **développer et mieux organiser les transports en commun de desserte** (cf bus, mais aussi modes alternatifs) afin d'assurer un maillage du territoire en interne. Plutôt que des grands axes de transit (qui traversent le territoire sans le desservir) dont certains seront de toute façon réalisés pour les besoins de Paris-Métropole (cf ligne express CDG/Paris). Les transports de desserte pourraient à la fois améliorer la cohérence de ce territoire émietté et permettre de faire mieux vivre, d'accroître les « emplois présents » (de services liés à la présence de la population), question effleurée en fin de page 48 (« *un maillage interne problématique* ») et dont les solutions sont évoquées page 49, malheureusement au titre de « *pistes de réflexions* » (pourquoi pas d'actions ?): « *amélioration de la lisibilité du réseau de bus : création d'une plate-forme dédiée, cartographie interactive, numérotation spécifique, réorganisation par secteur, amélioration du service et de la desserte...* »

IV. DIAGNOSTIC POPULATION, HABITAT, SERVICES

IV. 1. LES EQUIPEMENTS

L'analyse présentée ici pose question. Il est observé en introduction (p. 39) un sous-équipement général du SIEVO, avec une répartition inégale sur le territoire, « *les zones les plus peuplées concentrant les équipements* ». Il n'y a là rien que de très normal et notre Collectif estime la présence d'équipements à proximité de la population hautement souhaitable. A contrario, vouloir implanter un Village des marques à Vémars en zone rurale est doublement injustifié :

- il y a suréquipement de grandes surfaces commerciales à l'échelle du SIEVO et d'autres Villages des marques existent à proximité (Franconville, l'Île-Saint-Denis) ;

- ce type de commerce qui réclame une zone de chalandise importante, est déconseillé en zone rurale.

En termes de localisation, on observe une concentration d'équipements le long de la RD 317 : cette ancienne route nationale (typiquement un axe de transit) situé très à l'est ne maille pas le territoire et contribue au déséquilibre géographique de l'offre. Par ailleurs, nous regrettons que le diagnostic porte uniquement sur les localisations par commune, **sans distinguer les situations en centre-ville et en périphérie**. Non seulement il y a sous-équipement général sur le territoire, mais certains services se situent à l'extérieur des villes, ce qui les rend moins accessibles (populations modestes non motorisées, personnes âgées) et accentue l'usage de véhicules, concourant ainsi à augmenter les encombrements et pollutions.

Page 40, il est indiqué à propos du pôle de Roissy qu'il concentre « *de nombreux services et équipements, tous niveaux de gammes confondus, qui ne bénéficient pas, ou indirectement, aux résidents (8 loueurs de véhicules légers, 22 hôtels, 10 agences de travail temporaire, 15 librairies papeteries journaux)...* » Cet exemple donne raison à notre Collectif, qui souhaite que soit distingué dans l'analyse : d'une part les équipements de proximité destinés aux populations locales et d'autre part ceux qui s'adressent aux personnes en transit (hommes d'affaires, touristes, employés de l'aéroport, etc). Cette distinction aurait sans doute fait apparaître un niveau d'équipement du SIEVO encore plus faible, **en raisonnant cette fois en termes de « services utiles » aux habitants du territoire** et aurait permis de corriger le biais statistique introduit par la présence d'un grand pôle d'échelle internationale qui fausse les moyennes.

a / LE COMMERCE

Même observation en ce qui concerne le commerce. Il n'est pas distingué les établissements de proximité, situés dans les lieux d'habitat et qui desservent la population... et les commerces de nature « exogène » peu enracinés sur le territoire et qui attirent une clientèle de passage. L'inadéquation de l'offre commerciale au regard des besoins des habitants est bien traduite page 41 par ce paradoxe : « *9 communes n'ont pas de boulanger* », alors que le rapport avait indiqué que les excellentes terres agricoles du territoire assuraient une production de céréales correspondant à 8 % de la consommation en pain d'Île-de-France !

Inadéquation encore soulignée quelques lignes plus loin : « *le territoire présente un bon niveau d'équipement commercial de gamme supérieure* », une ressource de faible utilité pour une population modeste. On reconnaît pages 41-42 que « *l'offre du SIEVO s'adresse aussi (voire surtout) aux populations non résidentes, avec le pôle de Gonesse (Parinor 2) et celui de Roissy (offre de l'aérogare).* » Et ce n'est pas l'implantation d'Europa city qui va améliorer la situation ! Même remarque page 43 en matière de surfaces alimentaires : « *l'offre commerciale ne répond que partiellement à la demande locale.* » Mais comment courtiser mieux la clientèle aisée ? Telle est la question qui tracasse les promoteurs, tout autant que les rédacteurs du rapport qui déplorent « *une évasion commerciale des ménages disposant de revenus les plus élevés* ». A l'inverse, « **comment répondre au mieux aux besoins des habitants –notamment modestes ?** » ne semble pas interpeller avec la même acuité les commanditaires de ce diagnostic.

O'Parinor à Aulnay-sous-Bois (qui s'étend également sur Gonesse) est classé en tête des grands pôles voisins présentés comme « concurrents », mais cet inventaire a été effectué avant l'ouverture **d'Aéroville (Roissy), qui remplit désormais ce manque**. Et qui rend caduque cette interrogation : « *l'appareil commercial du SIEVO pose la question de sa capacité à répondre à l'avenir aux besoins des populations locales en termes de niveau de gamme et de cadres d'achat* »... Force est de constater que la situation de **suréquipement commercial depuis s'est largement aggravée**, avec l'inauguration des ouvertures sur les territoires voisins de l'Île à Épinay-sur-Seine (19000 m²) et du centre régional Quartz (86000 m²) à Villeneuve-la-Garenne.

Cette multiplication des centres commerciaux dans le Nord francilien n'empêche pas le SIEVO de vouloir poursuivre « *les projets commerciaux d'envergure* » (p. 43) qui concentrent déjà 78% des surfaces actuelles. Dans ce contexte, quelle signification donner à l'ouverture d'Aéroville à Roissy, présenté comme un centre « *de nouvelle génération, alliant offre commerciale, espace de loisirs et services à la personne haut de gamme* », visant « *trois types de clientèle : les résidents, les salariés de la plate-forme et les personnes de passage.* » Les 65000 m² de vente comptabilisés ici sont parfaitement erronés, car même avant l'ouverture, **Aéroville a obtenu son agrandissement, pour atteindre 80 000 m² !** Il devait proposer « *une offre à 45 % d'équipement de la personne, secteur de produits*

peu présent sur le territoire ». Mais depuis, O'Parinor qui jouxte la ville de Gonesse s'est adjoint 60 boutiques pour pouvoir supporter cette concurrence nouvelle.

Bien entendu, le projet EuropaCity fait l'objet d'une page spécifique de présentation dans le rapport (p.44). Le Collectif ne revient pas sur la contestation des chiffres d'emplois : nous nous sommes suffisamment exprimés sur le sujet (voir notre site). Relevons toutefois un slogan totalement mensonger que nous ne parvenons pas à faire supprimer des documents publicitaires de présentation d'EuropaCity : « *sa localisation entre Paris et la plate-forme Charles De Gaulle.* » A remplacer par une situation beaucoup moins enviable, encadrée par deux zones particulièrement nuisantes : « **sa localisation à 19 kms de Paris, entre l'aéroport du Bourget et la plate-forme Charles-de-Gaulle** ». Beaucoup moins vendeur ! Il est également indiqué : « *son offre commerciale haut-de-gamme/luxe ne devrait pas concurrencer l'offre actuelle, mais viendra plutôt réduire l'évasion commerciale actuelle sur ces niveaux de gamme absents du territoire* ». Ceci est devenu tout à fait inexact **depuis l'ouverture des centres commerciaux** qui se veulent également « de nouvelle génération » et aussi **depuis le réaménagement et la densification de l'aérogare de Roissy** et notamment les boutiques de luxe situées dans la rue intérieure surnommée « avenue Montaigne bis ».

Nous observons à la fin de cet inventaire, un encadré qui constate : « *la surface commerciale comprise dans des ensembles commerciaux constitués sera amenée à plus que doubler* ». Et de poser plusieurs questions (auxquelles on se garde bien de répondre, mais nous prenons cette liberté) :

- les impacts sur l'appareil commercial actuel ? (Nous les connaissons : la Chambre de Commerce estime que **pour un emploi créé, trois emplois sont supprimés** dans les petits commerces de centre-ville) ;
- la montée en produits de haut de gamme **bénéficiera-t-elle à la population** ? (On connaît la réponse : **C'est non**. Le porte-monnaie des populations modestes, à fort taux de chômage, sert rarement à l'achat d'un sac en croco Louis Vuitton, ou d'une Rolex) ;
- **l'accentuation du décalage** entre l'offre proposée et les clientèles-cibles ? (La réponse est **oui**, surtout si on augmente le trafic aérien de Roissy et donc le flux de voyageurs) ;
- la capacité du territoire à absorber une telle évolution ? (On en voit déjà les effets à Sarcelles, avec la désaffection accrue du centre commercial des Flanades après l'ouverture de My Place ; et aussi **la course au gigantisme** effectuée par O'Parinor qui rajoute 60 boutiques et un multiplexe pour supporter la concurrence d'Aéroville.)
- la probabilité de réalisation, dans une conjoncture économique incertaine ? (Il est évident que ce suréquipement commercial **se traduirait par des fermetures**, sans doute au détriment des centres anciens et au bénéfice des nouveaux. À ce titre, O'Parinor est directement menacé, alors que Aulnay-sous-Bois qui vient d'encaisser la fermeture de PSA et la suppression de 13 000 emplois n'a pas besoin de ce nouveau coup dur).

La carte de la page 45 confirme l'absurdité de la localisation des nouveaux projets commerciaux qui arrose là où il pleut déjà (cf Gonesse et la zone commerciale Parinor 2) ou qui s'implantent en zone rurale peu dense (village des marques à Vémars qui a pourtant déjà fait l'objet d'un refus).

La synthèse de la page 46 est un condensé d'autisme et de méthode Coué. Certes, avec 300 000 m² de surfaces de vente supplémentaires, il est hautement probable que « *les équilibres territoriaux s'en verront modifiés* ». Mais nous sommes totalement en désaccord avec la phrase suivante. Non, ces équipements grandioses **ne permettront pas au SIEVO de « changer de statut » et de passer d'un lieu de flux** (avec des entrées des sorties du territoire) **à un lieu de destination**. Comment pourrait-il se faire, alors qu'EuropaCity s'installe sur un site inconstructible ? Sans habitants sur le site, forcément 100 % des usagers d'un tel équipement seront **des visiteurs de passage**. En aucun cas, EuropaCity qui prétend attirer « 40 millions de visiteurs » (soit près de 3 fois la première destination européenne : EuroDisneyland qui vient de subir en 2013 un baisse de fréquentation d'un million...) n'est en capacité de contribuer à « fixer la population ». Ce n'est pas la présence de quelques hôtels et d'une vue sur la tour Eiffel qui permettrait à des visiteurs de prolonger leur séjour (la durée moyenne en France est de 3 jours) et d'augmenter significativement le caractère résidentiel du territoire !

Mais attachons-nous à cette phrase de la page 46 à la louange d'EuropaCity : « *une offre unique en son genre, en termes de commerces, de loisirs, de culture et de services, cet équipement constituera un pôle d'attraction d'envergure régionale ou internationale.* » Nous contestons totalement le terme « *offre unique en son genre* ». En effet, depuis que ce texte a été écrit, on a assisté à **la multiplication d'ouverture de centres commerciaux haut de gamme** : le Millénaire à Aubervilliers, la Gare Saint-Lazare, So Ouest à Levallois-Perret, Beaugrenelle dans le 15^e arrondissement et tout récemment Quartz à Villeneuve-la-Garenne. Il y a donc pléthore de ce type d'équipements, dont l'addition pourrait aboutir à une **gigantesque « bulle commerciale »**. Dans ces conditions, prétendre que « *le SIEVO deviendrait le seul espace francilien à créer autant d'emplois, avec la Défense* »... relève du délire complet ! Là encore, on se contente d'additionner des « plus » liés aux ouvertures, sans intégrer les « moins » enregistrés par des fermetures ailleurs. Il n'est pas du tout certain que la population résidente y gagne, ni en emplois (les petits commerces et artisans utilisent davantage de main-d'œuvre que les grandes surfaces et embauchent localement) ni en qualité de service (distances accrues, montée en gamme inaccessible).

b/ ETABLISSEMENTS DE FORMATION

Le diagnostic de la page 49 ne présente aucune utilité. Il établit un nombre d'établissements pour 10 000 habitants, ce qui ne renseigne absolument pas sur la qualité des formations dispensées, ni leur adéquation avec les besoins des populations et des entreprises. Or pour « *améliorer l'employabilité des populations résidentes qui sont actuellement bien moins qualifiées que celle du Val-d'Oise* », il faudrait **identifier les filières professionnelles qui recrutent et mettre en face les filières de formation correspondantes**. Il est certes observé page 51 que « *la qualification de la population constitue un frein considérable à son employabilité* » et que « *la part de la population non scolarisée et sans diplôme est chronique dans le SIEVO* », qu'il y a un énorme taux de décrochage scolaire... mais il n'en est tiré aucune conclusion sur la qualité et la pertinence des contenus offerts. Les formations professionnelles proposées représentent « *un champ restreint en termes de débouchés... Et ne correspondent pas aux différents métiers mobilisés par les entreprises du territoire* ». Que préconiser dans un tel contexte ? Aucune proposition. Enfin, les formations supérieures sont quasi inexistantes sur le territoire, alors que la demande dans ce domaine représentera les 3/4 des besoins en deuxième phase (cf étude ECODEV). La maîtrise d'une langue étrangère (anglais) soulignée page 53 réclame auparavant de savoir parler correctement le français, ce qui n'est pas le cas d'une partie de la main-d'œuvre locale. Par ailleurs pour travailler sur la plate-forme aéroportuaire, il faut disposer d'un badge délivré sur production d'une attestation de casier judiciaire vierge. Enfin, il est très souvent exigé le permis de conduire. Autant de **compétences particulières** qui ne sont pas liées à un diplôme mais qui constituent une condition d'employabilité.

c/ SERVICES DE SANTE

Dans les pages 53-54, sont analysés les équipements des services de soins d'action sociale qui souffrent d'une **sous-représentation générale**. Et de plus concentrés sur quelques communes, ce qui ne permet pas l'accès à tous d'un premier niveau de soins et de services sociaux. On parle page 57 de « *déserts sanitaires en matière d'offre de services de soins les plus basiques* ».

*

* *

En conclusion, le bilan est plus que mitigé.

Si nous reprenons les trois volets du triptyque cité en introduction :

- **la question de la solidarité** : force est de reconnaître qu'en 10 ans, toutes les inégalités se sont aggravées, que les établissements d'enseignement et de formation ne « remplissent pas leur rôle d'intégrateurs dans la vie tant sociale que professionnelle... »
- **ne pas « trop » dépendre de l'extérieur** » : la situation s'est largement empirée. En misant tout sur les retombées de Roissy, on a concentré les projets sur quelques communes du « cœur de pôle ». En donnant la priorité aux activités exogènes et en négligeant les emplois présents des services aux particuliers, les dirigeants du SIEVO ont pris de grands risques de délitement de la cohésion territoriale, avec un développement centré sur un seul site, entouré d'un océan de misère ayant aggravé sa situation de dépendance, sa volatilité tant quotidienne (déplacements de travail, dépenses commerciales et de services) que définitive (départ des populations ayant accédé à un meilleur niveau social).
- **agir pour le développement durable et l'amélioration de la qualité de vie de ses habitants.** Le SIEVO devrait s'inspirer des actions du Collectif pour le triangle de Gonesse : nous nous battons justement pour sauver la fonction nourricière du territoire et sa qualité environnementale, pour l'écoute fine de la population, pour réduire les transports à la source, pour des services de plus grande proximité. Pour permettre les passerelles entre la main-d'œuvre et les entreprises. Bref, développer ce qu'on appelle les « aménités » attractives d'un territoire.

Ces trois thèmes brillent par leur absence dans le rapport qui nous été transmis !

Un scénario de type « tonneau des Danaïdes » semble s'installer sur le territoire : au fur et à mesure que le SIEVO met en place les équipements commerciaux, sanitaires et sociaux, les établissements de formation et les services... un certain de populations grimpent dans l'échelle sociale et déménagent au Nord du territoire. Ces populations intégrées sont remplacées par de nouvelles populations en galère chassées de petite couronne par les prix du foncier. C'est pourquoi il est urgent de cesser de croire aux miroirs aux alouettes et de se recentrer sur tout ce qui peut concourir à accroître les forces centripètes du territoire : la cohésion sociale et la cohérence territoriale. Par exemple : qualité des services aux habitants, préservation du cadre de vie, réductions des nuisances, etc... En un mot : « **des stratégies qui donnent aux populations l'envie de vivre et travailler ici.** »

Nous ne saurions trop encourager le SIEVO à revoir largement sa copie.
